



Déléguer la tenue de ma comptabilité

L'enregistrement de toutes vos pièces comptables est indispensable pour alimenter l'ensemble de vos documents de gestion et répondre aux obligations légales de l'administration fiscale. La tenue comptable exige rigueur et régularité.

Qu'est-ce que la tenue comptable ?

La tenue comptable consiste en l'enregistrement de l'ensemble de vos pièces comptables : factures d'achat et de vente, notes de frais, reçus, ...

Elle répond à des normes comptables précises.

Notre mission comprend :

- Une étude préalable pour retenir l'organisation la plus adaptée à vos besoins ;
- La récupération numérique de l'ensemble de vos pièces via notre portail ;
- La saisie de l'ensemble des pièces comptables à un rythme régulier (hebdomadaire ou mensuelle) ;
- L'automatisation des imputations comptables ;
- Vos factures numérisées disponibles sur notre portail ;
- Vos déclarations de TVA.

Nos tarifs

- Mise en place et paramétrage à partir de 500€ HT et 100€ HT / heure au-delà de 5 heures
- Saisie et déclarations à partir de 400€ HT / mois et 80€ HT / heure au-delà de 5 heures

Contactez-nous pour obtenir une offre personnalisée